## Publication: «Parler français au Québec», *Lion*, édition française, 662, décembre 2013, p. 65-67.

Parler français au Québec

Benoît Melançon Professeur (Université de Montréal) et blogueur (oreilletendue.com)

Le libraire et poète québécois Octave Crémazie s'exile en France en 1862. Le 29 janvier 1867, il écrit à Henri-Raymond Casgrain : «Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois et huron, notre littérature vivrait. Malheureusement nous parlons et nous écrivons d'une assez piteuse façon, il est vrai, la langue de Bossuet et de Racine.» Cette lettre met en lumière trois choses essentielles pour comprendre le rapport des Québécois à la langue française. Parlent-ils une langue qui leur serait propre ? Quel serait le rapport de cette langue au français parlé dans l'Hexagone ? Depuis combien de temps ces interrogations occupent-elles les Québécois ?

Répondre à la première question est simple : les Québécois parlent une variété régionale du français. Il n'existe pas de *langue québécoise*. Il n'y a pas de *québécois*, au sens linguistique.

À certains moments de l'histoire du Québec, on a pu rêver d'une langue qui lui soit propre, tel l'«iroquois» ou le «huron» de Crémazie, mais cela n'est jamais advenu. Dans les années 1960, une guerelle a beaucoup occupé les tribunes, celle du joual. (Le mot joual est une déformation ancienne du mot cheval, mais cette déformation n'est pas propre au Ouébec; elle est également attestée... en France.) Elle opposait les tenants d'une langue parfaitement alignée sur une supposée norme parisienne et les défenseurs d'une langue propre à certains secteurs de Montréal. L'importance de cette guerelle est indubitable dans l'histoire sociolinguistique du Québec, ainsi que dans son histoire littéraire (le joual a joué un rôle essentiel dans le théâtre de Michel Tremblay ou chez les romanciers de la maison d'édition Parti pris). Personne n'a pourtant jamais démontré que le joual aurait été la langue des Québécois, ni même qu'il s'agissait bel et bien d'une langue. Presque personne, dans le Québec du XXIe siècle, ne se réclame de cette façon de s'exprimer ni ne veut en imposer l'usage.

La deuxième question, celle du rapport du français québécois au français pratiqué en France, exige une description. On ne peut pas, en ce domaine, se contenter d'idées reçues ou d'impressions.

Dans Le vif désir de durer (2005), Marie-Éva de Villers a livré un portrait particulièrement éclairant du français québécois à la fin du XXe siècle. Il y a essentiellement, entre cette variété du français et le français dit «de référence», des différences de vocabulaire. Au Québec, on trouve des mots réputés archaïques selon les dictionnaires publiés en France (barrer la porte pour verrouiller la porte). Des mots, inconnus ailleurs, ont été créés pour désigner des réalités locales (poudrerie pour neige poussée par le vent pendant qu'elle tombe) ou pour éviter d'avoir recours à d'autres venus de l'anglais (courriel pour e-mail). Quelques mots amérindiens (l'achigan est un poisson) ou anglais (on joue au hockey à l'aréna) sont entrés dans la langue courante. La féminisation des titres de fonctions y est recommandée (auteure, madame la première ministre). Parfois, les mots sont les mêmes, mais leur fréquence d'utilisation varie (on emploie beaucoup plus souvent là au Québec qu'en France). Ces différences de vocabulaire, à l'écrit, toucheraient moins du quart du vocabulaire, selon Marie-Éva de Villers. (Pour l'oral, on manque d'analyses aussi détaillées.)

Qu'en est-il de la syntaxe ? Elle est la même des deux côtés de l'Atlantique. Or, en matière de langue, la syntaxe est fondatrice. Pour qu'il existe une langue québécoise, il faudrait qu'elle ait une syntaxe particulière; cela n'est pas le cas.

Une dernière chose mérite d'être soulignée quand on réfléchit aux différences entre le français québécois et le français hexagonal, car c'est la plus audible. L'accent des Québécois n'est pas celui des Français (un Québécois prononcera brun, là où un Parisien dira plus volontiers brin). Aussitôt formulée, cette remarque appelle deux précisions. Il n'y a pas un accent québécois, mais des accents, qui varient selon les régions, les générations, les niveaux de scolarité, les situations de communication, etc. De même, il n'y a pas un accent français, mais des accents, différents pour les mêmes raisons. On ne le dira jamais assez : un accent ne fait pas une langue et seuls les muets n'ont pas d'accent.

Présentées ainsi, les choses peuvent paraître simple. D'une part, il n'y jamais eu de *langue québécoise*. D'autre part, les spécificité du français québécois sont très peu nombreuses. Néanmoins, la question

linguistique est la plus vieille question que se posent les Québécois. Pourquoi ?

Les récits des voyageurs en Nouvelle-France (1534-1760) regorgent d'allusions à la langue des colons. Le jésuite Charlevoix, en 1722, écrivait par exemple : «nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre Langue. On ne remarque même ici aucun Accent.» Cette «pureté» de la langue va devenir un leitmotiv du discours sur la langue au Québec. Ses habitants parlent-ils, ou non, une langue aussi pure que celle de la France ? Le problème, devant pareille interrogation, vient du fait que personne ne saurait définir, de façon satisfaisante, ce qu'est une «langue pure». On comprend aisément qu'il s'agit, par définition, d'une interrogation impossible à résoudre.

Dès les années 1840, le rapport à l'anglais a pris une place considérable dans la réflexion, populaire ou savante, sur le français québécois. Entourés par des anglophones bien plus nombreux qu'eux, aussi bien au Canada qu'en Amérique du Nord, et placés depuis longtemps sous la domination britannique à la suite du traité de Paris (1763), les francophones du Québec sont quasi quotidiennement en contact avec la langue anglaise. Quelle place doivent-ils faire aux mots venus de cette langue ? Parmi les réponses à cette question, deux se sont imposées. La première consistait à fuir comme la peste les anglicismes, en les remplaçant systématiquement par les termes jugés équivalents répertoriés dans les lexiques spécialisés et dictionnaires généraux publiés en France. La seconde, venue plus tardivement, est de créer au Québec les vocabulaires nécessaires quand ils n'existent pas en français. Sur ce plan, les travaux de ce qui s'appelle aujourd'hui l'Office québécois de la langue française font autorité.

Enfin, on ne saurait aborder les questions de langue au Québec sans les rapporter à l'évolution politique de sa société. Pendant longtemps, les débats linguistiques ont uni de façon inextricable la langue, la religion (catholique) et la nation (canadienne, puis canadienne-française, aujourd'hui québécoise). Si, en 2013, la religion ne joue plus de rôle en matière de langue, il n'en va pas de même de la question nationale. Cela s'est incarné dans une série de lois votées depuis les années 1960 et visant à établir le statut de la langue française dans la province. La plus importante de ces lois est la Charte de la langue française, que l'on appelle aussi la Loi 101. Adoptée en 1977, cette loi fait du français «la langue officielle du Québec» (premier article). Si elle a été contestée plusieurs fois au fil des ans (enseignement, affichage, etc.), elle fait

maintenant l'unanimité parmi les partis politiques québécois, qui voient en elle les conditions de la survie du français dans un continent où l'anglais domine. On notera que ce premier article est clair : «Le français est la langue officielle du Québec.» Pas une quelconque «langue québécoise».

Sans savoir qui l'a dite le premier, on aime répéter la phrase selon laquelle les États-Unis et la Grande-Bretagne seraient deux pays séparés par une langue commune. Cela pourrait assez bien décrire les rapports du Québec et de la France en matière de langue.

Pour en savoir plus...

Bouchard, Chantal, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 2002 (deuxième édition).

Bouchard, Chantal, *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2012.

Corbeil, Jean-Claude, *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2007.

Grutman, Rainier, Des langues qui résonnent. L'hétérolinguisme au XIXe siècle québécois, Montréal, Fides, 1997.

Melançon, Benoît, en collaboration avec Pierre Popovic, *Dictionnaire* québécois instantané, Montréal, Fides, 2004.

Pellerin, Gilles, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, L'instant même, 1997.

Plourde, Michel et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides et Conseil supérieur de la langue française, 2008 (deuxième édition).

Stefanescu, Alexandre et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Montréal, Fides et les Publications du Québec, 2005.

Villers, Marie-Éva de, *Le vif désir de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2005.



## Canadiens Français

soyons fiers de notre langue,
la plus belle au monde!
Pour elle nos ancêtres ont lutté.
Et vous, que ferez-vous
pour conserver ce précieux héritage?
Suivez leurs traces!

RESPECTEZ-LA; FAITES-LA RESPECTER!







## Bon Parler

Vivons, parlons en beauté.

Prononçons avec pureté.

Parlons mieux par intérêt, par fierté.

Parlons et achetons en français.

Daisons du français un art populaire.

Evitons les anglicismes.

Articulons avec fermeté.

Guerre aux bouches molles.

Vouons au bon parler un culte national.

Hommage à Sa Majesté la Langue française.

Illustrations tirées de l'ouvrage suivant : J.-F., F. [Frère Jean-Ferdinand], *Refrancisons-nous*, s.l. [Montmorency, Québec ?], s.é., coll. «Nous», 1951 (deuxième édition), 143 p., p. 1, p. 14, p. 35 et p. 73.